

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2012

Le quinze mai deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick Soulé, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, Eric JAUMET, Michel LANGLAIS, Mme Sophie ROBERT, MM. Thierry ALLARD, Mme Marie-France LE ROUX, MM. Yannick LEGLISE, Corinne BOURCHEIX

Absents représentés : Jean-Jacques DUBOIS par Marcel BENAMOU
Jean LATRY par Michel ARMAGNACQ
Yves NASRI par Sophie ROBERT
Jean-Noël CLAMOUR par Maguy PEYRONNIN

Absente excusée : Aurélie JACCKEL

Absents: David MOURAND, Aurélie LARRIAUT

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 19 juin 2012

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Fusion des syndicats des eaux
- Fonds de solidarité eau
- Décision modificative n° 1 – budget commune
- Décision modificative n° 2 – budget commune
- FCAEC
- Société de nettoyage
- Feu d'artifice fête de la halle
- Remboursement location salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour la délibération concernant le remboursement d'un acompte d'une location de la salle polyvalente suite à annulation de la réservation car celui-ci peut intervenir sans l'accord du Conseil Municipal, cette clause étant prévue dans le règlement intérieur validé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- Convention de groupement de commande télésurveillance sectorisation
- Décision modificative n°1 – Budget A.E.P
- Forum de l'emploi

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ordre du jour modifié.

32/2012 - FUSION DES SYNDICATS DES EAUX ET EXTENSION AUX COMMUNES DE CADILLAC ET CERONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales et notamment son article 61.

Vu l'Arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale et notamment son article 28.

Vu l'Arrêté du 8 mars 2012 portant projet de périmètre du nouveau syndicat intercommunal issu de la fusion du SIE à la carte de Budos, du SIEA de Podensac et Virelade et du SIAP de Louchats, Origne et Guillos.

Vu le projet de statuts annexé à cet arrêté.

Vu la proposition de Monsieur le Préfet d'étendre le futur syndicat aux communes de Cadillac et de Cérons.

Considérant qu'après s'être rencontré à trois reprises, les représentants de chaque commune estiment nécessaire de disposer d'un état des lieux des infrastructures et des investissements engagés ou programmés de chaque syndicat ou commune afin notamment de pouvoir déterminer les compétences transférables au nouveau syndicat.

Considérant que la disparité des prix pratiqués sur l'ensemble du territoire, si elle ne constitue pas un frein à la création du syndicat, nécessite toutefois une réflexion préalable sur la pertinence ou non d'un lissage.

Considérant que les économies d'échelle escomptées, n'étant pas évidentes, un audit approfondi s'impose.

Considérant que les communes considèrent que le délai de trois mois pour adopter de nouveaux statuts est trop court.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à Monsieur le Préfet d'accorder à chaque commune un délai supplémentaire de 12 mois à compter de juin 2012 pour qu'elle puisse sereinement discuter des statuts du futur syndicat.

33/2012 - AVENANT CONVENTION SOLIDARITE EAU

Monsieur le Maire présente l'avenant 2012 à la convention solidarité eau afin de préciser la participation financière de la commune en 2012 soit :

0.23 € * 835 abonnés = 192.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation et autorise le Maire à signer l'avenant 2012.

34/2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régulariser un versement de contributions directes perçues à tort en 2011 :

Chapitre 022 Dépenses imprévues - 34 447.00 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles + 34 447.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

35/2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régulariser régler les dépenses relatives à des travaux à effectuer sur le mécanisme de tintement de la cloche de l'église :

Opération 69 – Article 2158	- 1 300.00 €
Opération 67 – Article 21318	+ 1 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour et une abstention (M. JAUMET) cette décision modificative.

36/2012 - FOND COMMUNAUTAIRE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire explique que le fond communautaire d'aide à l'équipement des communes a été reconduit cette année permettant d'aider les communes pour la réalisation d'équipements sportifs ou de loisirs, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiments communaux, administratifs, associatifs, culturels ou éducatifs.

Les modalités d'attribution de ce fond permettent d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 7 580 € à condition que la part de l'autofinancement soit au moins égal au montant de ce fond.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2012 la construction d'un city stade d'un montant de 64 939.22 € HT soit 77667.31 € TTC,
- de demander à la Communauté de Communes du Canton de Podensac de lui attribuer une subvention de 7 580 € au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes,
- d'assurer le financement complémentaire pour 70 087.31 €.

37/2012 - SOCIETE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique que le contrat de la société de nettoyage et d'entretien des locaux communaux arrive à son terme et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un nouveau contrat.

Compte tenu du montant estimé de la prestation, le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de procéder à la consultation de diverses entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée et l'autorise à signer le contrat correspondant pour l'année 2012/2013.

38/2012 – FEU D'ARTIFICE FETE DE LA HALLE

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion de la fête de la Halle fleurie du 2 juin 2012 sera tiré un feu d'artifice sur la place de la mairie à partir de 23 heures sous la responsabilité de Monsieur Joël BENIATE artificier, Président de l'Association « Soir de Fête » conformément au dossier présenté par celui-ci.

La zone de tir délimitée par M. CLAMOUR Jean-Noël, chef de chantier sera matérialisé par des barrières et la surveillance sera assurée par MM. LATRY, SOULé, JAUMET, Mmes TUBAUD, PEYRONNIN. Elle sera équipée d'une arrivée d'eau, de trois extincteurs à eau pulvérisée et d'un extincteur à CO 2 au niveau du tableau de commande comme demandé par Monsieur le Chef de Centre de Secours de Cadillac.

L'inspection et le nettoyage des lieux seront réalisés dès la fin du tir sous la responsabilité de M. CLAMOUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve ce projet,
- décide de confier à l'association « soir de fête » 6 Chemin de la station à CESTAS, le tir du feu d'artifice type K3 sur la place de CERONS le 2 juin 2012 à partir de 23 heures,
- demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté d'autorisation correspondant.

39/2012 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE TELESURVEILLANCE SECTORISATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de sectorisation qui ont été effectués sur le réseau d'eau potable en vu de recherche de fuites éventuelles afin d'obtenir une rentabilité du réseau maximum.

Le SIAP de Podensac-Virelade a réalisé aussi ces travaux de sectorisation et la commune de Cadillac procédera à ces travaux au cours de l'année 2012.

La commune de Cérons, le SIAP de Podensac-Virelade et la commune de Cadillac doivent acquérir les dispositifs de télésurveillance associés à ces travaux de sectorisation.

Dans un souci de rationalisation des moyens, de l'amélioration de l'efficacité économique des ses achats et dans la perspective de la constitution du futur syndicat de l'eau et de l'assainissement sur ce territoire, ces trois collectivités proposent la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat des dispositifs de télésurveillance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une convention de création d'un groupement de commandes relatif à l'achat d'un système de télésurveillance comprenant un serveur, son application logicielle et son paramétrage pour chacune des trois communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve ce projet,
- autorise le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

40/2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET A.E.P.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler les dépenses relatives à l'acquisition du matériel de télésurveillance de la sectorisation du réseau de l'eau :

Opération 13 – Article 203	- 7 500.00 €
Opération 13 – Article 2158	+ 7 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

41/2012 – FORUM DE L'EMPLOI

Monsieur Eric JAUMET explique à ses collègues du Conseil Municipal que suite à sa rencontre avec les représentants de la Mission Locale et du Pôle Emploi de Langon, le projet d'organisation d'un forum de l'emploi à CERONS est en bonne voie. Ces deux organismes proposent de mettre en place un forum spécifique pour les métiers de la viticulture (viticole et vinicole) avec la présence d'une dizaine d'employeur et des demandeurs d'emploi susceptibles d'être intéressés. Le Conseil Régional et le Lycée Agricole de la Tour Blanche seraient partenaires de cette manifestation.

Monsieur JAUMET demande au Conseil Municipal leur accord pour l'organisation de ce forum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la mise en place de ce forum et charge la commission Affaires économiques et sociales de l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 9 heures.

- 32/2012 – Fusion des syndicats des eaux et extension aux communes de Cadillac et Cérons
- 33/2012 – Avenant convention solidarité eau
- 34/2012 – Décision modificative n°1 – Budget Commune
- 35/2012 – Décision modificative n° 2 – Budget Commune
- 36/2012 – Fond Communautaire d'aide à l'équipement des communes
- 37/2012 – Société de nettoyage et d'entretien des locaux communaux
- 38/2012 – Feu d'artifice fête de la halle
- 39/2012 – Convention de groupement de commande télésurveillance sectorisation
- 40/2012 – Décision modificative n° 1 – Budget A.E.P.
- 41/2012 – Forum de l'emploi

J.P. SOULé,

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

ARMAGNACQ

E. JAUMET

M. LANGLAIS

S. ROBERT

T. ALLARD

M.F. LE ROUX

Y. LEGLISE

C. BOURCHEIX